

# VERS LA CANONISATION DU BX MAURICE TORNAY : OÙ EN EST-ON?

## LETTRE du prévôt à la Congrégation

Martigny, le 5 juin 2025

Chers confrères, novice, postulant à l’Oblature, Femmes consacrées associées,

Ce matin, à la cure d’Orsières, en séance sur le miracle présumé attribué au Bx Maurice, j’ai reçu avec émotion et joie une demande de coparticipation à la cause de canonisation du Bx Maurice Tornay que je vous transmets pour discussions en communautés locales (voir la lettre annexée à ce courrier). Je proposerai un *tractandum stante capitulo* sur ce sujet lors de notre seconde session du chapitre général 2025, Le chapitre décidera sur rentrée ou non en matière, sinon le Conseil général répondra. Le sujet me semble suffisamment grand pour que nous en prenions connaissance et en discutions en communautés locales.

En tant qu’archiviste, j’ai fait des recherches sur le positionnement de la Congrégation sur la canonisation du Bx Maurice Tornay, documents en main ; comme prévôt c’est l’avis actuel qui m’intéresse. Voici ce que j’ai trouvé après des recherches dans les actes et les procès-verbaux des chapitres généraux, ainsi que les procès-verbaux du Conseil général, de 1993 à la mort de Mgr Angelin Lovey, le 15 juin 2000.

– 16 mai 1993 : Le pape Jean-Paul II béatifie le serviteur de Dieu Maurice Tornay, à Saint-Pierre de Rome,

- 20 septembre 1993 : Protocoles du Conseil général : «PS. Le Conseil décide que soient suspendues toutes démarches en vue de la canonisation de Maurice Tornay, jusqu’à ce que le chapitre ait examiné la question.»
- 21 avril 1995 : Acte 2 du Chapitre général ordinaire ayant eu lieu à Chapittet (Lausanne) :
- «Mgr Angelin Lovey, prévôt émérite, vice-postulateur de la cause de béatification du Père Maurice Tornay, reçoit l’accord du Chapitre pour poursuivre la procédure de canonisation.»

+Jean-Pierre Voutaz, Prévôt

### P.S.: Une nouvelle très réjouissante

Au début juin de cette année 2025, les acteurs initiaux ont sollicité la Congrégation des chanoines du Grand-Saint-Bernard pour qu’à son tour elle devienne actrice de la cause. A mi-juillet, le prévôt Jean-Pierre Voutaz nous a informés que lors de leur seconde session du chapitre général ordinaire, celui-ci a décidé à l’unanimité de répondre affirmativement à notre demande. Recevoir une telle réponse, ne peut que faire souffler des vents favorables dans les voiles du dossier, renforcer l’unité, l’espérance et la confiance en l’avenir.